

## COMPTE RENDU COLLOQUE « QUELLE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT ? » DU MARDI 15 NOVEMBRE 2011 à L'HOTEL DE REGION – BORDEAUX

Relevés de notes : Sabrina

Mardi 15 novembre 2011, l'amphithéâtre de l'Hôtel de Région de Bordeaux accueillait un colloque intitulé "La nouvelle gouvernance du sport".

Organisé par le Conseil Régional d'Aquitaine en partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif d'Aquitaine,

ce rendez-vous a réuni de nombreux acteurs du sport aquitain pour partager leurs avis sur cette thématique.

A l'heure où la loi du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des collectivités territoriales, définit le sport comme une compétence partagée, son impact sur le modèle sportif français et le financement du sport est réel. Une question se pose :

### Quelle stratégie adopter pour une collectivité comme le Conseil régional face à ces nouveaux enjeux ?

Aussi, avec le Comité régional Olympique et Sportif Français, la Région Aquitaine souhaite impulser la création d'une instance de concertation rassemblant les acteurs du monde du sport dans leur diversité avec un objectif de mise en cohérence des politiques sportives.

---

### Ouverture de séance par Stéphane Delpeyrat Vincent, vice-président de la région Aquitaine en charge du sport.

⇒ ....Remerciements à tous pour leur présence...

Problèmes de financement, qui sont de plus en plus privatifs

Gestion publique : état ? Collectivités locales ?

Vague (flou) pour l'enseignement du sport dans les écoles élémentaires, les collèges et les lycées  
Seule disposition précise : les départements ont la gestion des sports de pleine nature.

Les CROS et les CDOS se sont battus pour obtenir que le sport reste une compétence générale des collectivités  
Budgets essentiellement porté par les collectivités locales

Reste la gestion de l'organisation et de la coordination de ces partages (du national vers les collectivités)

1<sup>er</sup> objectif public : prévention santé

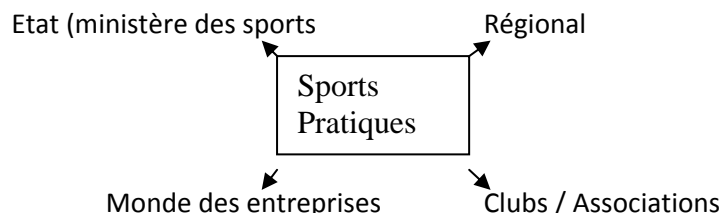
L'état est plus directif que financeur

Les sports de pleine nature sont confiés aux départements

- Fort enjeu pour l'Aquitaine
  - Milieu touristique
  - De la santé, etc.....

## Prise de parole de Jean Claude Labadie, Président du CROS Aquitaine

Le mode de gouvernance actuel est sur « 4 pieds »



Les clubs et associations sont avant tout au service des citoyens (rural / citadin) et fonctionnent grâce aux bénévoles.

Pour faire fonctionner, il faut trouver des financements (structure / fonctionnement).

Les associations / clubs sont sollicités par les collectivités locales pour développer les territoires.

Il est indispensable d'avoir une conférence régionale des sports (loi du sport / code du sport) avec tous les acteurs locaux (quel partenariat, avec qui ?) afin de « mettre de l'ordre dans la boutique »

---

**Sophie Herrera, maître de conférences à l'université de Bordeaux II fait office de présentateur / modérateur / animateur**

---

**Présentation et commentaires d'un Power Point par Marina Honta, Maître de conférences à l'université de Bordeaux II en Sciences et techniques des activités sportives (STAP) et auteur : le service public territorial du sport**

Remerciement très sincères au CRAQ et CROS de leur confiance et de leur invitation

Evolution sur 30 années

Questions posées :

Pérennité des financements

Articulation des acteurs

Le fait de pratiquer en club est à privilégier

Un autre acteur dont on parle peu est l'union européenne, qui vient d'obtenir compétence dans le domaine sportif et va pouvoir financer des actions

Les acteurs privés et les entreprises : mode de soutien plutôt élitistes, versatile et uniquement dans certains domaines. Les responsabilités respectives des acteurs n'ont toujours pas été clarifiées, malgré les 2 réformes. Ces deux réformes s'attaquent à un problème récurrent : mieux penser à l'articulation entre les compétences de l'état et les acteurs locaux, les collectivités territoriales. Décentralisation afin de réduire les redondances de compétences et réduire le coût (ce sont les régionaux qui vont gérer les différents dossiers des

départementaux). Les 2 réformes ont été perçues comme un désengagement de l'état et comme une tentative de recentralisation

Priorité de l'état = sport de haut niveau

Le CNDS a pour mission de devenir un financeur exclusif territorial. Mise en place d'un processus de reconfiguration afin de mutualiser les moyens et d'avancer moins divisés. Mécanisme des fusions très complexes. Voir exemple de l'Alsace qui met en place cette fusion....

Création nouvelle catégorie d'élus qui remplaceraient les conseils généraux. Le sport a été érigé au rang de compétences territoriales, sans donner de directives. Le porteur du projet devra assumer au moins 20% de ses dépenses. Le cumul des subventions pourra continuer à exister pour les associations

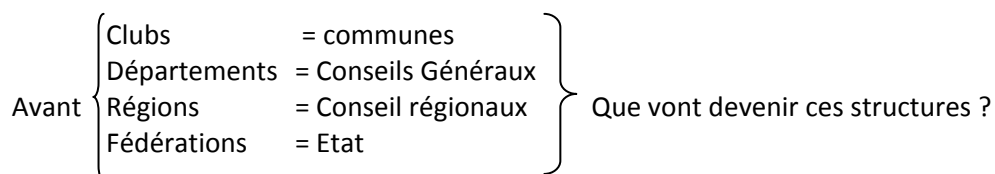
La raréfaction des fonds publics restreignent l'engagement du milieu sportif. Celui-ci devra se remobiliser sur des actions publiques, s'informer de tout ce qui sera décidé, afin de se retrouver au centre des objectifs

Organiser une grande concertation locale (démocratie participative), afin de mettre en place un véritable projet de territoire. Les compétences sportives continuent à être une compétence générale des collectivités. Est-ce à l'échelle régionale que cette nouvelle gouvernance doit être pensée ? Les conseils régionaux peuvent rencontrer des problèmes de légitimité. Les CG se sentent aussi « menacés »

---

### Intervention de Jean Claude Labadie, Président du CROS Aquitaine

Réflexion : comment l'architecture des fédérations va-t-elle évoluer dans ce système ?



Quand nous passerons dans l'intercommunalité, en terme de recomposition structurale, il faudra une meilleure concertation des Clubs / Ligues / Comités départementaux / Comités Régionaux. C'est dans la concertation que les choix se feront

---

### Intervention de Christian Chartier, Vice-Président du CROS Aquitaine

Le mouvement sportif s'est déjà transformé, où des fusions, des ententes de clubs sont des réalités. Le mouvement sportif national s'organise en Inter région. Donc, on a la preuve que le mouvement sportif sait évoluer.

---

### Questions / Interventions du public

Les collectivités demandent de plus en plus de participer au financement des équipements sportifs, mais aussi, on nous demande de plus en plus des missions supplémentaires. Les collectivités doivent prendre en compte que nous sommes tous des bénévoles, et si ça continue ainsi, on aura de plus en plus de mal à « recruter » des bénévoles.

L'organisation du sport en France est de plus en plus complexe.

Nous sommes confrontés (collectivités locales et mouvement sportif) à une réelle démocratie. Une problématique de citoyen se pose dans les croisements des actions.

---

**Présentation et commentaires d'un Power Point par Jean François Nys,  
Professeur des universités, enseignant en économie du sport, Directeur de l'IAE (Institut d'Administration des  
Entreprises) de l'Université de Limoges**

***La place des Régions dans la nouvelle gouvernance du sport : quelle stratégie ?***

En regardant les présents dans le public aujourd'hui, je constate que l'Inter régionalité est déjà en place. Et la Parité Homme / femme aussi.

Le taux de croissance est plus élevé en région (X 2,5), ce qui prouve que le financement des régions est devenu un partenaire incontournable

Pour la Randonnée Pédestre, les sentiers sont des ressources comme un équipement (balisage, reconnaissances, sentier interdépartemental, etc...)

Exposé qui donne un éclairage sur les initiatives des régions.

Question : vous avez parlé des augmentations des financements, mais vous n'avez pas fait le parallèle avec l'augmentation des budgets et des demandes. Il existe parfois des dérives très lourdes pour les clubs.

Dans l'emploi sportif, il y a des financements à vérifier (CTN ? Remboursement des frais de déplacement pour les sports de haut niveau ...)

Réponse : d'où la nécessité de la création d'une veille juridique et financière des clubs.

Dans le secteur de la santé et du social, il n'y a plus d'aide, mais des appels d'offres avec un vrai partenariat selon des objectifs fixés. Les collectivités territoriales / locales doivent véritablement savoir si les subventions versées correspondent à leurs attentes, à leurs demandes.

Dans la mise en œuvre, les outils :

- ⇒ Observation des équipements conformes, grâce au recensement
- ⇒ Observation des pratiques (très utile), mais les pratiques moins organisées ? Il faudrait (selon des normes ou définitions) que les régions ne restent pas sur certains sujets.....

Ne faudrait-il pas une gouvernance pyramidale ? Il faut collecter les infos pour rationaliser / normaliser mais comment ? Par ex, dans le Limousin, on va en Auvergne pour pratiquer le vol. Il faut définir un cadre précis de la pratique sportive en région. L'acquisition de compétences est nécessaire pour le sport. L'appel d'offre peut être satisfaisant. Pour les bénévoles, construire des appels d'offre est assez lourd.

---

**Présentation et commentaires d'un Power Point par Gaëlle Rillot-Gloanec, Responsable Pôle Vie Sportive et Evènement du conseil régional des Pays de la Loire.**

**Une expérience réussie : la conférence consultative du sport de la Région du Pays de la Loire.**

Restitution des bonnes pratiques, Pays de Loire. Excuse Joël Soulard, 1er adjoint au maire de La Roche Sur Yon, chargé de l'urbanisme, de l'espace rural et de la prospective, qui a été retenu au Conseil régional, pour une réunion).

Budget du sport 8 000 000 (-1% du budget global), sur 3 rapports (sur convention pluriannuelle d'objectif) Sport Haut Niveau = 3,3 millions / Sport Pour Tous = 3,4 millions dont 2 pour les manifestations) / Plan Sport Handicap → sur appel à projets, pour professionnalisation, accompagnement, emploi / équipements sportifs 1,2 millions et le reste dans des contrats territoriaux uniques (sports et loisirs) Budget consolidé tout confondu.

Coût de la conférence = 30 000 € tout compris.

---

### **Intervention de Frédéric Roussel, Directeur par intérim de la DRJSCS**

Réforme de l'état ...

Observatoires sur les taux / montants importants. Il faut faire des efforts importants, question équité sociale.

Par ex, en Champagne / Ardennes 78% des équipements, ce qui veut dire que seulement 22% sont pour le fonctionnement. Ces 22% veulent ils signifier que l'effort est moins important sur l'emploi sportif → lecture territoriale.

J'en retiens tout l'intérêt de notre collaboration et la poursuite de nos actions communes.

---

### **Synthèse effectuée par Sophie Herrera**

Que retenir ?

- ⇒ Réforme territoriale
- ⇒ Equilibre précaire de la gouvernance actuelle
- ⇒ Opportunités = réinterroger les politiques territoriales
- ⇒ Contraintes : repositionner les terrains conquis
- ⇒ Essoufflement relatif du mouvement sportif
- ⇒ Défi de régulation horizontalement / verticalement – compenser des manques / éviter des doublons
- ⇒ Clé de répartition des investissements / fonctionnements : les financements privés sont en baisse.
- ⇒ Ouverture entre les différents niveaux des collectivités (Commune / Départements – Régions / Inter communalités / Etat
- ⇒ Nouveaux acteurs (entreprises) avec lesquels il faut apprendre à travailler.
- ⇒ Le développement des pratiques des sports de nature passe par la revendication du sport famille et du sport santé
- ⇒ Réfléchir à une meilleure subsidiarité pour le citoyen
- ⇒ Equilibre territorial par souci d'économie budgétaire
- ⇒ Solidarité sportive entre les territoires différents échelons dans la pratique
- ⇒ Quels sont les moyens de redistribution entre les sportifs de haut niveau et les amateurs
- ⇒ Contextualisation qui doit être élargie, à échelle communale, à échelle européenne, mais comment intégrer cette notion européenne ?
- ⇒ Reconstruire le territoire des actions sportives, prendre en compte l'ensemble des acteurs
- ⇒ Faire adhérer les acteurs à un projet de territoire et les inciter à en être les moteurs
- ⇒ Entrée progressive dans une stratégie par (par ex)
  - Avec des observatoires
  - Des lieux de rencontres
  - Une animation permanente
  - Conférence régionale du sport

Attention, cela ne doit pas être une structure de plus, mais une structure qui puisse répondre aux attentes de chacun

---

### Conclusions par Stéphane Delpyrat Vincent

Il y a une attente importante de réponses de l'ensemble du mouvement sportif qui fait quoi comment avec qui Chacun est demandeur d'une mutualisation des financements, réductions budgétaires qui rend difficile la bonne gestion et l'efficacité de la fonction publique.

Politique sportive réfléchie, élaborée et créée par l'ensemble du mouvement sportif

Donner une vraie visibilité à l'opinion publique et aux élus d'une politique sportive concertée avec tous les acteurs.

Vrai déséquilibre entre la représentation du mouvement de la culture et du mouvement sportif (les 2 sont portés par des bénévoles)

J'ai une idée d'une fondation du sport aquitain, et je ne désespère pas de la réaliser

Il faut donner une visibilité plus importante du sport aquitain.

"A l'heure où la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, définit le sport comme une compétence partagée, son impact sur le modèle sportif français et le financement du sport est réel. Quelle est la stratégie à adopter pour la Région face à ces nouveaux enjeux ?

Dans la droite ligne du protocole d'accord, signé le 11 décembre 2009, entre l'Association des Régions de France et le Comité National Olympique et Sportif Français, la région Aquitaine souhaite impulser la création d'une instance de concertation rassemblant les acteurs du monde du sport dans leur diversité avec un objectif de mise en cohérence des politiques sportives."

Merci à tous pour votre participation et collaboration.

**Comité Régional Aquitaine de la Randonnée Pédestre**  : **CRRP Aquitaine – 119 Boulevard président Wilson 33200 Bordeaux**  
**☎ 05 57 88 26 43 ☎ 06 99 06 97 06 @✉: [crrpaquitaine@yahoo.fr](mailto:crrpaquitaine@yahoo.fr) Site internet : <http://aquitaine.ffrandonnee.fr>**

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** : [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr) Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.  
N° SIRET : 411 987 423 000 34 – CODE NAF : 9499Z - AGREMENT JEUNESSE ET SPORTS DU 07/02/1969 n°75 5 52